PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FRANÇOISE, TENUE À HUIS CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE, LE MARDI 18 JANVIER 2022, À 20H.

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À laquelle sont présents par visioconférence :

Monsieur Sylvain Pelletier, conseiller #1

Madame Chantal Séguin, conseillère #2

Monsieur Louis Touchette, conseiller #3

Monsieur Alain Leblanc, conseiller #4

Monsieur Yoland Neault, conseiller #5

Monsieur Yvon Paulin, conseiller #6

Monsieur Mario Lyonnais, maire

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement et forme le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire.

Est également présent par visioconférence :

Madame Carine Neault, directrice générale et greffière-trésorière

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- **1-01-2022 IL EST PROPOSÉ** par Yvon Paulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.
 - 1. Présence et vérification du quorum
 - 2. Ouverture de la séance
 - 3. Adoption de l'ordre du jour
 - 4. Tenue de la séance à huis clos et enregistrement
 - 5. Adoption des procès-verbaux
 - 5.1 Séance ordinaire du 7 décembre 2021
 - 5.2 Séance extraordinaire du budget du 21 décembre 2021
 - 5.3 Séance extraordinaire du 21 décembre 2021
 - 6. Correspondance
 - 7. Finances
 - 7.1 Dépenses
 - 7.2 Revenus
 - 7.3 Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000\$
 - 8. Dépenses à approuver
 - 8.1 ADMQ Frais d'adhésion et de congrès
 - 9. Demandes
 - 10. Affaires courantes
 - 10.1 Encan pour la disposition de biens de la municipalité octroi des lots
 - 10.2 Nomination des représentants des comités municipaux
 - 10.3 Réseau Biblio CQLM Nomination d'un représentant et d'un coordonnateur 2022
 - 10.4 Avis de départ agente de bureau
 - 10.5 Ouverture d'un poste d'agent(e) de bureau
 - 11. Règlements
 - 11.1 Avis de motion − Règlement 26-2022 édictant un code d'éthique et de déontologie des élus·es municipaux
 - 12. Rapport des comités
 - 13. Affaires nouvelles
 - 14. Période de question

4. TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS ET ENREGISTREMENT

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, et ce, conformément à la Loi sur la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été prolongé par différents décrets et qu'il est toujours effectif, à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 20 décembre 2021, les membres du conseil municipal doivent, autant que possible, tenir leurs séances par tout moyen leur permettant de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix, selon les modalités prévues par l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 (2020-049);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, toute municipalité a l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance qui, en vertu de la loi, doit comprendre une période de questions;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit, tel qu'exigé, tenue sans la présence du public, les membres du conseil et les officiers municipaux étant autorisés, par les décrets et arrêtés ministériels actuellement en vigueur, à y être présents, à prendre part, délibérer et voter à cette séance par visioconférence;

2-01-2022 IL EST PROPOSÉ Sylvain Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Que le conseil confirme que la présente séance et toute séance ultérieure, jusqu'à ce que la situation sanitaire le permette, en considérant les règles fixées par le ministre de la Santé, soient tenues sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence;
- Que la séance soit publicisée, dès que possible, selon les règles juridiques applicables par l'un ou l'autre des arrêtés ministériels applicables soit, ici en format audio sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3-01-2022

5.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par Yoland Neault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2021.

ADOPTÉE

5.2 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET DU 21 DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire tenu pour l'adoption du budget le 21 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à sa lecture;

4-01-2022

IL EST PROPOSÉ par Chantal Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du budget tenu le 21 décembre 2021.

ADOPTÉE

5.3 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à sa lecture;

5-01-2022

IL EST PROPOSÉ par Yvon Paulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2021.

ADOPTÉE

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance du conseil et résume les communications ayant un intérêt public.

7. FINANCES

7.1 DÉPENSES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles du mois de décembre 2021 pour un montant total de 38 287,32 \$ incluant les salaires. L'ensemble des déboursés inclut également la liste des dépenses du directeur général tel que prévu dans le règlement #11-2020 sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses;

6-01-2022

IL EST PROPOSÉ par Yvon Paulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des dépenses et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE

7.2 REVENUS

Les revenus du mois précédent totalisent un montant total de 7 490,34 \$ incluant les revenus de perception.

7.3 DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000\$ AVEC UN MÊME CONTRACTANT LORSQUE L'ENSEMBLE DE CES CONTRATS COMPORTE UNE DÉPENSE TOTALE DÉPASSANT 25 000\$

Conformément à l'article 961.4 du Code municipal, la municipalité doit publier sur son site internet, au plus tard le 31 janvier de chaque année, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000\$. La liste indique, pour chaque contrat, le nom de chaque cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat.

La liste est également déposée au conseil et sera publiée sur le site internet de la municipalité dans les délais prescrits.

DÉPOSÉE

8. DÉPENSES À APPROUVER

8.1 ADMQ – FRAIS D'ADHÉSION ET DE CONGRÈS

CONSIDÉRANT QU'il est prévu au budget que la directrice générale adhère annuellement à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) au montant de 495\$ plus taxes et à l'assurance responsabilité au coût de 395\$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT QU'il est également prévu que la directrice générale puisse assister au congrès annuel de l'ADMQ qui se tiendra du 15 au 17 juin 2021;

7-01-2022 IL EST PROPOSÉ par Chantal Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'autoriser le paiement de l'adhésion de la directrice générale à l'ADMQ pour 2022 ainsi que les frais d'assurance responsabilité;
- De permettre à la directrice générale de procéder à l'inscription pour le Congrès 2022 de l'ADMQ et que les frais inhérents à cette activité soient payés par la municipalité sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

9. **DEMANDES**

9.1 CHANGEMENT DES NOMS DE RUES

CONSIDÉRANT QUE le projet de changer les noms de rues de la municipalité a été abordé au cours des derniers mois dans les séances de travail et période de question;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers souhaitent dès maintenant déterminer l'utilité ou non de poursuivre les recherches en ce sens;

8-01-2022

IL EST PROPOSÉ par Yoland Neault et résolu à la majorité des conseillers présents de ne pas procéder au changement du noms des rues pour le moment.

Vote

Nom	Fonction	Siège	Pour	Contre
Mario Lyonnais	Maire			
Sylvain Pelletier	Conseiller	1		Х
Chantal Séguin	Conseiller	2		Х
Louis Touchette	Conseiller	3		Х
Alain Leblanc	Conseiller	4		X
Yoland Neault	Conseiller	5		Х
Yvon Paulin	Conseiller	6	X	

ADOPTÉE

10. AFFAIRES COURANTES

10.1 ENCAN POUR LA DISPOSITION DE BIENS DE LA MUNICIPALITÉ – OCTROI DES

Monsieur Yoland Neault désire éviter toute situation de conflit d'intérêt dû à son lien de parenté avec l'une des personnes ayant miser sur les lots. Il en avise l'assemblée et s'abstient de participer aux délibérations et au vote.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à la mise à l'encan de lots d'équipements recueillis lors du démantèlement de la Tour météo;

CONSIDÉRANT les mises reçues pour les lots;

9-01-2022

IL EST PROPOSÉ par Alain Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'octroi des lots à monsieur Lucas Neault-Dion qui a proposé l'offre la plus élevée soit 590\$ répartie comme suit : 20\$ pour le lot 3, 20\$ pour le lot 4, 300\$ pour le lot 5 et 250\$ pour le lot 7. Le conseil tient à remercier Ferme de la Plaine pour l'entreposage des lots.

ADOPTÉE

10.2 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DES COMITÉS MUNICIPAUX

10-01-2022

IL EST PROPOSÉ par Yvon Paulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'attribuer, le mandat en cours de chacun des élus, les responsabilités et secteurs d'activité suivants :

Mise en candidature pour le poste de maire suppléant :

Yoland Neault est proposé par Chantal Séguin et appuyé par Alain Leblanc. Yvon Paulin est proposé par Sylvain Pelletier et appuyé par Louis Touchette.

Yoland Neault accepte sa candidature.

Yvon Paulin accepte sa candidature.

Un tirage au sort est effectué afin de déterminer le maire suppléant pour les deux prochaines années (2022-2023). L'autre candidat sera maire suppléant pour les deux années suivantes (2024-2025).

Monsieur Yoland Neault remporte le tirage au sort est devient donc le nouveau maire suppléant.

Maire suppléant

Yoland Neault

Voirie

- Sylvain Pelletier
- Alain Leblanc
- Yoland Neault
- Louis Touchette

Urbanisme

- Mario Lyonnais
- Yvon Paulin

Matières résiduelles et environnement

- Yoland Neault
- Yvon Paulin

Service incendie/Sécurité civile/SQ

- Mario Lyonnais
- Yoland Neault

Salles (location, entretien)

- Sylvain Pelletier
- Mario Lyonnais
- Yvon Paulin

Bibliothèque

Chantal Séguin

Loisirs

- Mario Lyonnais
- Alain Leblanc

MADA (Municipalité amie des aînés)

Yvon Paulin

Aréna

- Mario Lyonnais (représentant officiel)
- Yoland Neault (substitut)

MRC

- Mario Lyonnais, maire
- Yoland Neault, maire suppléant

ADOPTÉE

10.3 RÉSEAU BIBLIO CQLM – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT ET D'UN COORDONNATEUR 2022

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Françoise doit annuellement nommer un représentant ainsi qu'un coordonnateur de la bibliothèque municipale auprès du Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie;

11-01-2022

IL EST PROPOSÉ par Yvon Paulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de Sainte-Françoise nomme Chantal Séguin à titre de représentant municipal et nomme Éric Beaudry à titre de coordonnateur de la bibliothèque auprès du Réseau Biblio CQLM.

ADOPTÉE

10.4 AVIS DE DÉPART – AGENTE DE BUREAU

CONSIDÉRANT QUE l'agente de bureau, Mme Justine Drapeau, a remis un avis de départ le 10 janvier 2022;

12-01-2022

IL EST PROPOSÉ par Yvon Paulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la démission de Mme Justine Drapeau qui sera effective en date du 20 janvier 2022. Le conseil remercie madame Drapeau pour tout le travail accompli.

ADOPTÉE

10.5 OUVERTURE D'UN POSTE D'AGENT(E) DE BUREAU

Reporté à une séance ultérieur

11. RÈGLEMENTS

11.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT #26-2022 ÉDICTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX

13-01-2022

Chantal Séguin donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé l'adoption du règlement #26-2022 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élus·es municipaux. Le projet de règlement est déposé séance tenante et il est disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

12. RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font rapport de leurs comités respectifs.

13. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune résolution adoptée dans les affaires nouvelles.

14. PÉRIODE DE QUESTION

Les citoyens avaient la possibilité de soumettre leurs questions au conseil par courriel ou par téléphone. Aucune question n'a été soumise.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

14-01-2022

IL EST PROPOSÉ PAR Yvon Paulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée à 21h11.

ADOPTÉE

	signature du présent procès-verbal équivaut à la lutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du
Mario Lyonnais, maire	Carine Neault, directrice générale et greffière-trésorière